

référence de la demande : 016985/KK P

Boisement d'une parcelle agricole sur la commune de Saint Junien au lieu-dit Sicioreix

## Notice complémentaire

### Description de la parcelle :

Il s'agit d'une parcelle de 2,1 ha anciennement en nature de pré et pacage.



Les pourtours sont définis par une haie et clôture séparant avec la parcelle BC 0001 au nord, par un talus d'environ 80 cm portant un alignement de chênes d'une centaine d'années (certains sont morts) à l'est le long de la parcelle BC 0007, une bordure de chênes centenaires le long de la parcelle BC 0009, une bordure de chênes le long du chemin rural au sud dont certains sont morts, une haie de séparation avec les parcelles BC 0158 et 0159 et un alignement de chênes centenaires le long des parcelles BC 0231 0232 à l'ouest.

La parcelle est traversée dans le sens Nord-sud par une rigole d'une cinquantaine de centimètres de large qui recueille les eaux des parcelles en amont BC 0004, 0003, 0002 et 0001 dont l'eau de

l'assainissement de cette dernière parcelle. Cette rigole est bordée par ce qui peut s'apparenter à une ripisylve composée d'aulnes qui atteignent une hauteur d'environ 10 mètres qui seront conservés et entretenus dans l'avenir (cf photo) et en son extrémité de saules.

Sur une zone d'une trentaine de mètre de part et d'autre de cette rigole, durant l'hiver et le printemps, le terrain est fortement humide.



Une autre rigole traverse la parcelle d'ouest en est provenant de la parcelle BC 158 où se situe un ancien lavoir. Cette rigole est bordée de saules en mauvais état qui seront pour l'essentiel coupés en vu de la plantation de peupliers.



Entre le chemin au sud de la parcelle et la deuxième rigole, le terrain présente une forte déclivité pouvant atteindre 25 %. Cette zone d'une superficie d'environ 0,5 hectare, dont l'accès est très difficile, a été délaissée pendant plusieurs années, une friche s'est installée et des chênes communs et des châtaigniers se sont implantés. Cette zone ne sera pas touchée par le projet.

Le reste de la parcelle est en pré en cours d'enfrichement avec présence de ronces.

### **Le boisement :**

#### 1) Travaux préparatoires :

Les travaux préparatoires consisteront :

- broyage des ronces existantes ;
- coupe des saules et abattage des chênes morts en limite de propriété pour éviter les risques de chute chez les voisins.
- préparation du terrain au rotovator ;

#### 2) Choix des essences :

- Fond humide ( $\approx 0,5$  à  $0,7$  ha)

Du peuplier hybride pourra compléter la partie aulne existante

Objectif économique

bois énergie,

déroulage peuplier,

biomasse,

amélioration du sol (aulne fixe l'azote).

Rotation

peuplier : 20–25 ans,

aulne : 25–40 ans.

- Zone intermédiaire fraîche ( $\approx 1$  à  $1,2$  ha)

chêne sessile et Douglas en mélange

Composition conseillée

40 % douglas

45 % chêne sessile

15 % feuillus d'accompagnement :

merisier,

bouleau,

charme.

Densité : environ 1100 à 1400 plants/ha.

Objectif

douglas = rentabilité principale,

chêne = capital long terme,

feuillus = stabilité biologique.

Rotation

douglas : 40–55 ans,

chêne : 80–120 ans.

- Partie haute plus drainante ( $\approx 0,7-0,9$  ha)  
Châtaignier + chêne sessile

Composition  
60 % châtaignier  
30 % chêne sessile  
10 % robinier ou alisier

Valorisation  
piquets,  
bardage,  
sciage,  
bois énergie premium.  
Rotation  
taillis énergie : 20–30 ans,  
bois d'œuvre : 40–60 ans.

3) Entretien :

Phase 1 — Installation (0 à 3 ans)

1) Dégagement autour des plants  
ronces,  
fougères,  
genêts,  
graminées.

Travail prévu  
1 à 2 passages/an pendant 3 ans,  
débroussailleuse ou gyro léger.

2) Protection gibier

Chevreaux et cerfs :

abrouissement,  
frottis,  
déformation des tiges.

Solutions

gainés individuelles 120–150 cm.

3) Regarni éventuel

Au bout de 1 an puis 2 ans, remplacement des plants morts.

Phase 2 — Jeune peuplement (4 à 10 ans)

Nettoisement et dépressage

On retire :  
arbres fourchus, dominés, tordus, malades.

### Phase 3 — Formation des arbres d'avenir (8 à 20 ans)

Taille de formation

On cherche un tronc droit, sans grosses branches basses, sans fourche.

Élagage sur les meilleurs arbres uniquement.

### Phase 4 — Premières éclaircies (15 à 25 ans)

Éclaircie sylvicole

#### Charge de travail réaliste

Années 1–3 :

Environ : 5 à 10 jours/an selon mécanisation.

Années 4–10 :

2 à 5 jours/an.

Ensuite

Interventions ponctuelles :

éclaircies tous les 5–10 ans.